## Le Long Pont - Code 12

	SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
•	ZCc ZCr	5,39 ha 22,13 ha	X : 177389 Y : 142648
	ZD	2,69 ha	

Le Long Pont fait partie d'un ensemble de zones humides de grand intérêt. Une part de cet ensemble est d'ailleurs intégré au site Natura 2000 « Vallée de l'Orneau ». Le Long Pont est traversé par la Ghète, qui prend sa source au bois de Grand-Leez.

L'intérêt écologique et notamment ornithologique du site est important, notamment en raison du réseau de zones humides dans lequel il s'inscrit, au sein de zones agricoles intensives. On y observe notamment des espèces peu courantes telles que le fuligule morillon (*Aythya fuligula*), le grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*) et la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*).

Le site du « Long Pont », historiquement occupé par des prairies marécageuses, renferme notamment des plans d'eau creusés dans les années 1960 dont les destinations actuelles sont la chasse et la pisciculture. Ces étangs restent cependant fort intéressants sur le plan régional pour l'avifaune aquatique et paludicole, comme les fuligules milouin et morillon, pour lesquels ceux-ci représentent un site de reproduction important. Le martin-pêcheur est par ailleurs très régulièrement observé et se reproduit certaines années.

Le site abrite également des aulnaies-frênaies alluviales et marécageuses, des mégaphorbiaies, des magnocariçaies à laîche des marais (*Carex acutiformis*) et laîche paniculée (*Carex paniculata*), des phragmitaies et des prairies humides d'intérêt. On retrouve sur le site de nombreuses autres espèces de laîches (*Carex sp.*), une grande population de populage des marais (*Caltha palustris*) ainsi que de l'ache faux-cresson (*Apium nodiflorum*) et de la petite berle (*Berula erecta*). Des plantations de peupliers et de résineux y ont été effectuées en bordure

Le martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), le grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*) ainsi que les rousserolles effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*) et verderolle (*Acrocephalus palustris*) sont régulièrement repérés. Le coucou gris (*Cuculus canorus*) et le pigeon colombin (*Columba palumbus*) y sont également cantonnés.

Le site abrite des batraciens tels que la grenouille rieuse (*Rana ridibunda*). De nombreux insectes y sont présents tels que des papillons et des odonates (plus de 20 espèces recensées) comme l'orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*) et l'agrion élégant (*Ischnura elegans*). Un coléoptère protégé en Wallonie, le capricorne musqué (*Aromia moschata*) y a été observé.

## Espèces remarquables

Capricorne musqué (*Aromia moschata*)
Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*)
Pâturin des marais (*Poa palustris*)
Petite berle (*Berula erecta*)
Cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*)

Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*)
Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*)
Sélin (*Selinum carvifolia*)
Laîche paniculée (*Carex acpaniculata*)

## Espèces végétales présentes sur le site

Alnus glutinosa, Angelica sylvestris, Anthriscus sylvestris, Apium nodiflorum, Callitriche sp., Caltha palustris, Cardamine amara, Carex acutiformis, Carex paniculata, Cirsium arvense,, Chenopodium quinoa, Chenopodium rubrum, Coryllus avellana, Crataegus sp., Epilobium hirsutum, Equisetum palustre,

Eupatorium cannabinum, Festuca gigantea, Glechoma hederacea, Heracleum sphondylium, Iris pseudacorus, Lathyrus pratensis, Lemna minor, Lotus pedunculatus, Lychnis flos-cuculi, Lycopus europaeus, Lysimachia vulgaris, Lythrum salicaria, Mentha aquatica, Myosoton aquaticum, Nasturtium officinale, Persicaria amphibia, Persicaria hydropiper, Persicaria lapathifolium, Phalaris arundinacea, Phragmites australis, Pimpinella major, Plantago lanceolata, Populus sp., Ranunculus sceleratus, Rumex obtusifolius, Salix alba, Salix spp., Sambucus nigra, Scirpus sylvestris, Scrophularia umbrosa, Solanum dulcamara, Sparganium erectum, Typha latifolia, Urtica dioica, Valeriana repens, Veronica anagallis-aquatica, Veronica beccabunga.

## Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude tout en respectant les dispositions contenues dans l'arrêté de désignation du site Natura 2000 « BE35002-Vallée de l'Orneau »;
- Lutter contre les espèces végétales invasives (Conyza canadensis, Datura stramonium, Fallopia japonica, Lemna minuta): les différentes techniques de gestion mises au point par la Cellule d'appui à la gestion des plantes invasives Laboratoire d'Ecologie Gembloux Agro-Bio Tech sont disponibles en ligne sur http://www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/Pages/Accueil.htm
- Favoriser une zone de liaison entre le Long Pont et la roselière (à restaurer) au nord-ouest du bois de Grand-Leez;
- Lutter contre les espèces animales invasives (bernache du canada, ouette d'Egypte, rat musqué) ;
- Minimiser les impacts de l'élevage intensif de colverts, entrainant la dégradation de la roselière, une pollution organique du ruisseau et une pollution génétique sur les populations de colverts « sauvages »;
- Minimiser les impacts de l'élevage extensif d'écrevisses ;
- Gérer la problématique du nourrissage (gagnage) de gibier au sein de ce site Natura 2000 ;